

Ouagadougou, Burkina Faso, le 18 février 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES REFORMES CONSTITUTIONNELLES AU BURKINA FASO:

PERCEPTIONS DES BURKINABE

Afrobaromètre est un réseau de chercheurs africains indépendants menant une série d'enquêtes comparatives sur les opinions des Africains, et couvrant jusqu'à 35 pays pour sa 5ème série (2011-2013). Il mesure les attitudes du public en matière de démocratie, évalue la qualité de la gouvernance et les performances économiques, ainsi que les opinions de l'électorat sur d'importantes questions politiques dans les pays étudiés. De plus, Afrobaromètre offre la possibilité de faire des comparaisons au fil du temps, quatre séries d'enquêtes ayant déjà eu lieu, la cinquième étant en cours.

Afrobaromètre ne mesure les attitudes des Burkinabè que depuis 2008. Pour la deuxième série, l'enquête s'est faite, comme il y a quatre ans, auprès d'un échantillon de 1.200 hommes et femmes âgés d'au moins 18 ans, avec une marge d'erreur de +/-3% à un intervalle de confiance de 95%. Elle s'est déroulée du 3 au 17 décembre 2012. Les enquêtes Afrobaromètre au Burkina Faso sont coordonnées par le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) et l'Institut pour la Gouvernance et le Développement (IGD).

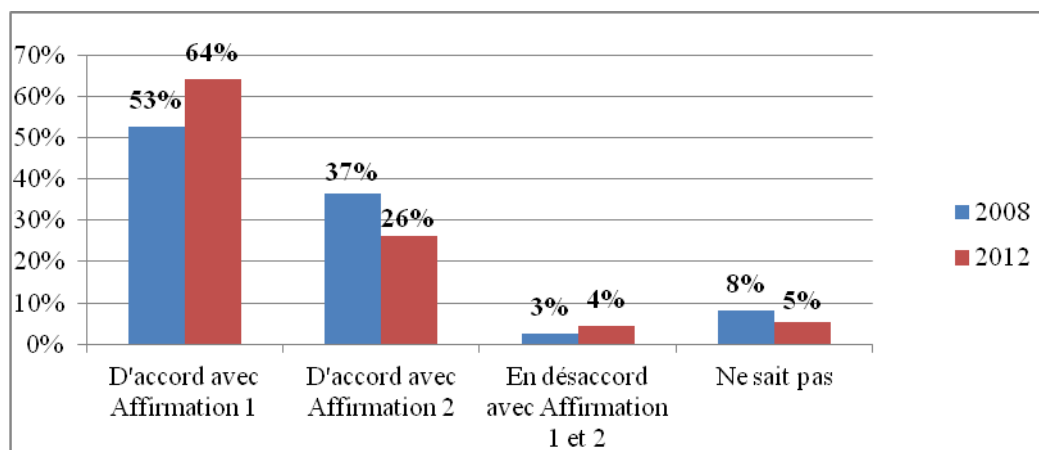
RESULTATS

Plus de deux décennies après l'amorce de son "processus démocratique", le Burkina Faso a enregistré un certain nombre de progrès mais de nombreux défis restent encore à relever pour consolider la démocratie. Au cours de l'année 2011, le pays a connu une série de mutineries militaires et de révoltes populaires qui ont affaibli le pouvoir en place. C'est dans ce contexte que le gouvernement a organisé un Conseil consultatif sur les réformes politiques (CCRP) du 23 juin au 14 juillet 2011, puis des Assises nationales sur les réformes politiques du 7 au 9 décembre 2011 en vue de contribuer au règlement de la crise. Certaines questions ont fait l'objet d'un consensus; d'autres non. Parmi les réformes ayant fait l'objet d'un consensus figure l'octroi d'une amnistie aux Chefs d'Etat qui se sont succédés au Burkina Faso. L'institution d'un Sénat a aussi fait l'objet d'âpres discussions, des réserves ayant été exprimées par certains participants. Celles-ci ont fini par être levées après que certaines assurances aient été données sur la configuration et le rôle futur de l'institution. En revanche, la question controversée de la limitation du nombre de mandats présidentiels n'a pas fait l'objet de consensus.

Que pensent les Burkinabè sur ces différentes questions?

Les Burkinabè soutiennent davantage le principe de la limitation du nombre de mandats présidentiels

Graphique 1: Principe de la limitation du nombre de mandats présidentiels



Question: Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion. Choisir Affirmation 1 ou Affirmation 2.

- *Affirmation 1:* La Constitution devrait limiter l'exercice de la fonction du Président du Faso à deux (02) mandats
- *Affirmation 2:* Il ne devrait pas avoir de limite constitutionnelle au nombre de mandats du Président du Faso

Selon l'enquête menée en décembre 2012, environ 6 personnes sur 10 sont favorables au principe de la limitation du nombre de mandats présidentiels. Cette proportion s'est même accrue de 11 points entre 2008 et 2012, passant de 53% à 64%. Quel que soit le milieu de résidence, les enquêtés demeurent favorables au principe, les citoyens étant cependant plus favorables (77%) que les enquêtés du milieu rural (60%).

Quant à la proportion des enquêtés défavorables au principe, elle a globalement diminué de manière significative (- 11 points), passant de 37% en 2008 à 26% en 2012.

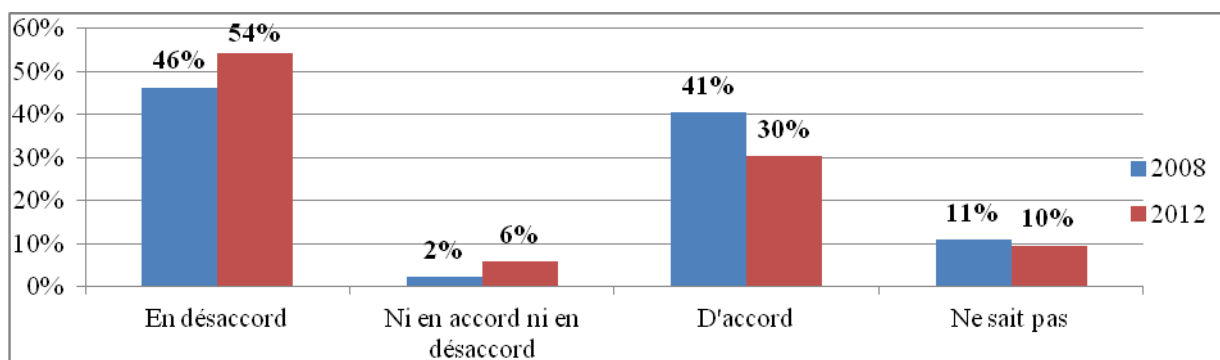
Le nombre de Burkinabè ne souhaitant pas que l'on modifie l'article 37 de la Constitution pour permettre au président Blaise Compaoré de se présenter en 2015 s'est accru

Les Burkinabè étant, de manière générale, favorables dans leur grande majorité au principe de la limitation du nombre de mandats présidentiels, il n'est pas surprenant que plus de la moitié des enquêtés (54%) ne soient pas d'accord que l'on modifie la Constitution pour permettre au président Compaoré de se présenter en 2015. Quel que soit le milieu de résidence, les enquêtés restent opposés à la modification de la Constitution, mais les citoyens le sont davantage (68%) que les ruraux (50%).

La proportion des gens qui ne sont pas d'accord que l'on modifie la Constitution a augmenté de 8 points, passant de 46% en 2008 à 54% en 2012.

Ceux qui, au contraire, souhaitent que l'on modifie la Constitution sont moins nombreux en 2012 qu'en 2008 (30% contre 41%), soit une réduction de 11 points.

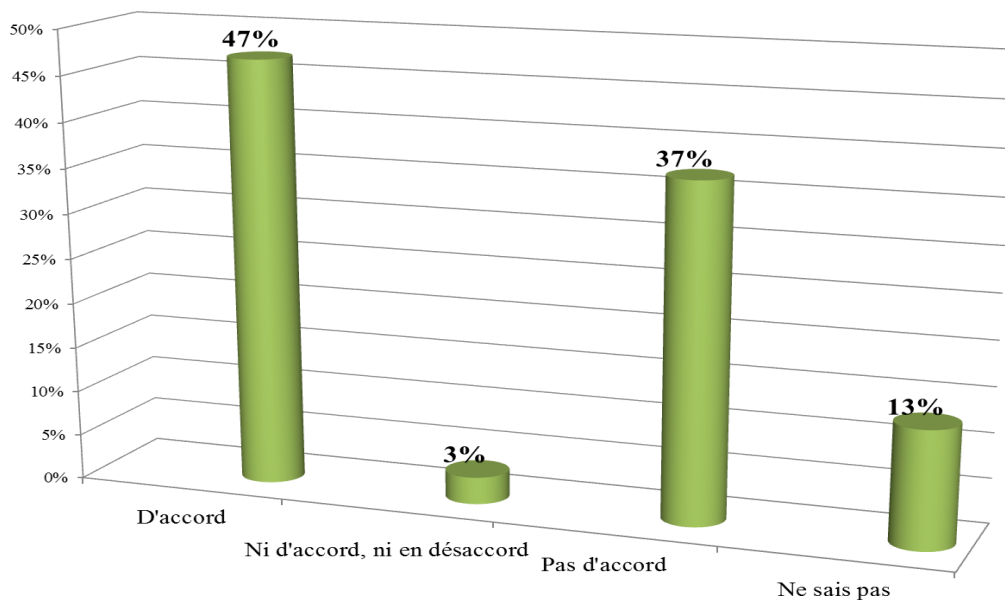
Graphique 2: Modification de la Constitution pour permettre au président Blaise Compaoré de se présenter en 2015



Question: Veuillez me dire si vous êtes en accord ou en désaccord avec l'affirmation suivante: La Constitution doit être modifiée pour permettre au Président Blaise Compaoré de se présenter en 2015 à un nouveau mandat présidentiel

Les Burkinabè semblent assez partagés sur l'octroi d'une amnistie aux Chefs de l'Etat qui se sont succédés de 1960 au 11 juin 2012

Graphique 3: L'amnistie aux Chefs d'Etat



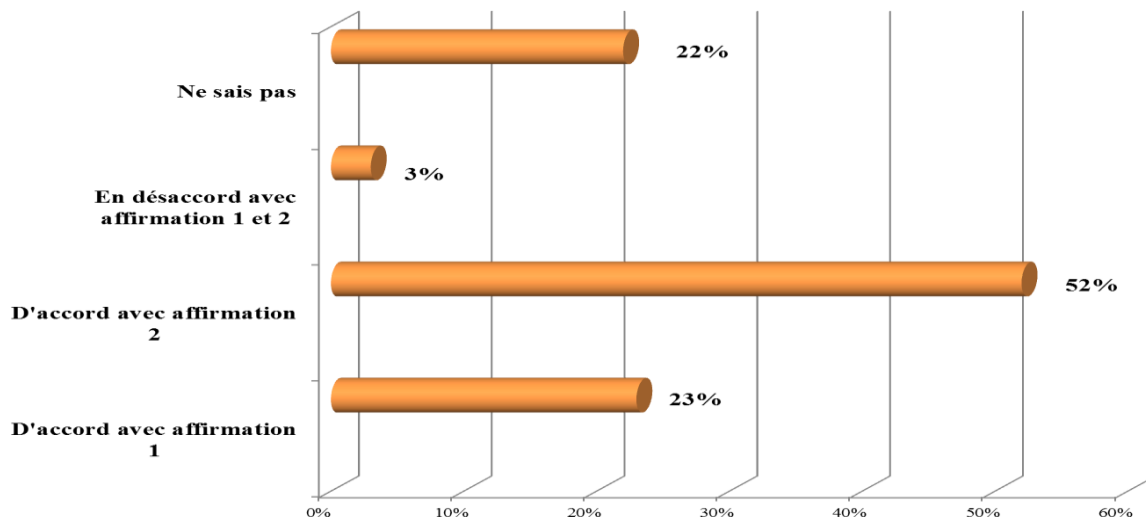
Question: Veuillez me dire si vous êtes en accord ou en désaccord avec l'inclusion d'une clause d'amnistie dans notre constitution qui accorde l'immunité pleine et entière aux chefs d'Etats du Burkina Faso pour la période allant de 1960 au 11 juin 2012:

Si un peu moins de la moitié des personnes interrogées (47%) est favorable à l'inclusion d'une clause d'amnistie dans la Constitution qui accorde l'immunité aux anciens chefs d'Etats, une proportion non négligeable (37%) des enquêtés y est défavorable.

Une analyse plus fouillée montre une légère différence de perceptions entre les ruraux et les citadins. En effet, les citadins semblent partagés sur la question, 43% d'entre eux étant défavorables à l'amnistie, contre 41% d'entre eux qui y sont favorables. En revanche, les ruraux eux semblent avoir des opinions relativement plus tranchées: 48% d'entre eux sont opposés à l'amnistie contre 35% qui y sont favorables.

La majorité des Burkinabè est opposée à la création d'un Sénat

Graphique 4: Création d'un Sénat



Question: Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion. Choisir Affirmation 1 ou Affirmation 2. .

Affirmation 1: La création d'une 2e chambre parlementaire est une bonne chose, car cela permettra de renforcer le parlement, et partant, la démocratie dans notre pays.

Affirmation 2: La création d'une 2e chambre parlementaire n'est pas une bonne chose, car cela va entraîner des dépenses supplémentaires pour notre démocratie

Plus de la moitié des personnes interviewées (52%) sont d'accord avec l'idée que "la création d'une deuxième chambre n'est pas une bonne chose, car cela va entraîner des dépenses supplémentaires pour notre démocratie". Seulement 23% des répondants pensent que la création d'une deuxième est une bonne chose. Une proportion non négligeable (22%) n'a pas d'opinion ou n'est pas informée sur la question.

Les ruraux et les citadins sont en majorité défavorables à la création d'une 2^e chambre parlementaire; mais les citadins davantage (58%) que les ruraux (49%). Moins d'un quart des enquêtés (23%), qu'ils soient du milieu urbain ou rural sont favorables à la création d'une 2^e chambre.

Pour plus d'information, voir www.afrobarometer.org

Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD)/ Institut pour la Gouvernance et le Développement (IGD)

Ouagadougou, Burkina Faso

www.cgd-igd.org